

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

II) ECRET N° 45 /PR/MTP-TPT.

portant nomination d'un Directeur p.i.
des Travaux Publics.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

SUR la proposition du Ministre des Travaux Publics, Transports,
Postes et Télécommunications ;

VU la Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°108/63 -PR-TP du 8 Mars 1963, portant organisa-
tion de la Direction des T.P. ;

Le Conseil des Ministres entendu ,

D É C R Ê T E :

Article 1er.- M. CATOIRE Boris, Ingénieur des Ponts et Chaussées mis à
la disposition du Gouvernement de la République pour remplir des fonc-
tions de Directeur du Port de Cotonou est nommé Directeur par intérim
des Travaux Publics, en remplacement de M. TRABESSE titulaire d'un congé
administratif.

Article 2.- Le présent décret qui prend effet pour compter du 29 Janvier
1964, date à laquelle M. CATOIRE a effectivement pris ses fonctions de
Directeur des Travaux Publics, sera enregistré, publié et communiqué
partout où besoin sera./.-

COTONOU, le 27 MARS 1964

Par le Président de la République,
Le Président du Conseil,
Chef du Gouvernement ;

Sourou-Migan APITHY

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Ministre des Finances, des Affaires
Economiques et du Plan,

Le Ministre des Travaux Publics,
Transports, Postes et Télécommunications ;

F. APLOGAN

M. LASSISSI

Applications:

R	10	Intéressé	1
C	10	Archives	1
Ministères	11	JORD	1
CG	4		
B	5		